AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0295
FR0000077158-FS0130

24 février 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VET'AFFAIRES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 février 2014, la société anonyme Eximium (48 avenue des Allobroges, 26100 Romans), contrôlée par M. Michel Baulé, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 février 2014, le seuil de 5% du capital de la société VET'AFFAIRES et détenir 82 255 actions VET'AFFAIRES représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et 3,59% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VET'AFFAIRES hors et sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 596 813 actions représentant 2 290 365 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.